

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
26 août 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	6
Votants	8

Secrétaire de séance :
M. Dorig LE CRAS

Le **lundi sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

ETAIENT REPRÉSENTÉES : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Dominika DOLENGIEWICZ (pouvoir à Mme Marie-France BERNARD).

ETAIENT ABSENTES : Mme Gwennaëlle PORS, Mme Agnès CASSIN, Mme Fairouz SAID.

DÉLIBÉRATION N°2026_10_01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Madame la Maire rappelle que le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Aucune remarque sur la rédaction du projet de document présenté aux élus n'est exprimée.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de procès-verbal pour le Conseil Municipal du 6 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
M. Dorig LE CRAS
Conseiller Municipal

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

